

Dr Denis ERNI
Boite Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/>

Recommandé & Personnel
Palais fédéral Ouest
Monsieur le Conseiller fédéral
Didier Burkhalter
DFAE
CH-3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 24 octobre 2017
http://www.swisstribune.org/doc/171024DE_DB.pdf

Etes-vous Chrétien ou un Etes-vous un fils de Satan ?, au vu de la réponse de Walter Thurnherr

Monsieur le Conseiller fédéral sortant,

Vous savez que vous êtes en danger de mort suite à ce qu'un avocat dissident a affirmé, dans une affaire de chantage et de boycott avec la loi du SILENCE imposée avec le rapport ROUILLER, que les membres du Conseil fédéral ne voulaient plus faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. Il a dit que la Suisse avait besoin d'un Maurice Bavaud qui abatte un Conseiller fédéral pour que le Conseil fédéral fasse respecter par les Tribunaux les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. Pour rappel, Maurice BAVAUD était un citoyen neuchâtelois guillotiné en 1938, suite à ce que l'ambassadeur de Suisse ne voulait pas défendre les Droits de l'Homme.

L'avocat dissident s'est fait connaître après que l'avocat de l'Etat de Vaud a annoncé que les membres de Confréries d'avocats pouvaient utiliser de fausses dénonciations pour détruire la Vie de citoyens en toute impunité grâce à l'absence de séparation des pouvoirs entre confréries d'avocats et Tribunaux. Durant votre mandat au Conseil fédéral, vous n'avez pas brisé la loi du SILENCE sur ces reproches de violation des Droits de l'Homme que faisait l'avocat dissident à tous les membres du Conseil fédéral. Vous avez maintenu le SILENCE sur les crimes commis par les puissants dirigeants par abus de pouvoir.

Je vous écris aujourd'hui parce qu'en 2001, une Chamane m'a dit que : « *mon destin allait m'amener à devoir démasquer des dirigeants d'Etat qui violent les Valeurs de la Vie et à devoir provoquer le changement* » et que je devais poser 5 questions aux DIRIGEANTS D'ETAT. Ces questions étant des questions sur le « Pourquoi de votre VIE », elles concernent le Conseiller fédéral que vous êtes, mais encore plus l'ancien Conseiller fédéral que vous allez devenir, une fois qu'il aura retrouvé sa liberté de citoyen pour agir, alors qu'il n'aurait peut-être pas pu agir librement en tant que Conseiller fédéral.

J'ai déjà posé ces questions à Madame Simonetta Sommaruga. En 2016, le moment était arrivé pour elle d'y répondre en tant que Ministre de la Justice. Elle a fait son choix librement. Vous trouverez plus d'informations sur le site www.swisstribune.org sous le lien :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Avec votre départ du Conseil fédéral, avec votre vision d'un Dimanche que vous avez invoquée pour quitter le Conseil fédéral, avec l'image de Chrétien et d'homme de Valeurs que vous donne la Presse, le moment est venu que je vous pose ces questions. Elles ne devraient pas surprendre un Chrétien. Les Conseillers fédéraux invoquent souvent des règles de formes, mises en place par les docteurs de la loi, contraires au respect de la VIE, pour ne pas agir sur le fonds. Pour ceux d'entre eux qui se disent Chrétiens, Jésus leur a rappelé qu'il n'est pas permis d'invoquer une règle de forme pour ne pas agir sur le fonds lorsqu'il s'agit de protéger la Vie et la Dignité d'autres citoyens (LUC Ch. 14 v. 1 à 6).

Le moment est venu pour vous, avec votre Liberté retrouvée et votre pouvoir d'ancien Conseiller fédéral que vous allez conserver, d'agir pour faire respecter vos véritables Valeurs d'être humain.

Si vous êtes Chrétien...

Vous serez obligé d'agir à moins que si vos enfants tombaient dans un puits un Dimanche et qu'ils risquaient la mort, vous ne les en retiriez pas aussitôt. Si vous êtes chrétien, vous ne pouvez pas avoir joui d'un salaire de ministre et jouir d'une retraite de ministre en observant la loi du SILENCE car c'est comme si vous laissiez vos enfants au fond d'un puits alors que des criminels les ont jetés dedans en abusant de leur pouvoir dans le but de les détruire !

Je rappelle ici que face à des docteurs de la loi et des chefs des pharisiens qui interdisaient de travailler le dimanche, Jésus leur a dit :

« Est-il permis, ou non de faire une guérison le jour du SABBAT ? » Luc CH 14, verset 3, alors que leur loi interdisait de le faire pour des questions de forme, sans préciser des cas d'exception !

« Ils gardèrent le silence. Alors Jésus avança la main sur cet homme, le guérit, et le renvoya » Luc Ch. 14 verset 4. Les Chefs des Pharisiens aurait dû l'empêcher de le guérir un jour de Sabbat s'ils avaient appliqué leur loi formellement, mais ils se sont tus, car c'était un cas d'exception manifeste !

« Puis il leur dit : Lequel de vous, si son fils ou son bœuf tombe dans un puits, ne l'en retirera pas aussitôt un jour de sabbat ? » Luc CH 14, v. 5. Avec cette question, les Chefs des Pharisiens ont compris que leur loi n'avait pas prévu ce cas d'exception et que la loi n'était pas applicable pour ce cas d'exception.

« Et ils ne purent rien répondre à cela » Luc Ch. 14 verset 6. Les Chefs des pharisiens ont compris que leur loi a pour but de faire respecter des Valeurs. Si la loi ne permet pas de respecter ces Valeurs, elle ne peut pas être invoquée pour justifier la violation des Valeurs dont le respect de la VIE.

Si vous êtes un fils de Satan...

Vous n'allez ni répondre, ni agir à la réception de ce courrier pour faire rétablir les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. C'est comme si vous aviez simplement décidé de laisser vos enfants au fonds d'un puits alors que des criminels les ont jetés dedans pour les détruire. Vos images de Chrétien et d'Homme de Valeurs présentées par la Presse auront été démystifiées publiquement grâce aux recommandations de la Chamane. Dans ce cas, vous confirmeriez à l'avocat dissident qu'il faut un Maurice BAVAUD qui abatte un Conseiller fédéral parce que vous-mêmes, en tout cas, n'avez jamais voulu faire respecter les Valeurs de la Constitution. Vous aurez montré que vous êtes devenu « Conseiller fédéral » pour servir les intérêts de puissants dirigeants qui abusent de leur pouvoir en utilisant le chantage et le boycott économique contre leurs victimes pour couvrir leurs crimes à l'aide du SILENCE imposé avec le rapport ROUILLER.

Je rappelle que Maurice BAVAUD, un de vos compatriotes neuchâtelois, est devenu un héros alors que ses droits ont été bafoués par la diplomatie suisse en 1938. C'est l'avocat dissident qui m'a raconté l'histoire de Maurice Bavaud. Il m'a expliqué que les mots ne servaient à plus rien face à des membres du Conseil fédéral qui observent la loi du SILENCE sur la criminalité commise en toute impunité par des hauts dirigeants qui abusent de leur pouvoir. Il m'a fait observer que le chantage au licenciement avec la loi du SILENCE imposée avec le rapport ROUILLER et l'appui du Tribunal fédéral sert à réduire en esclavage les citoyens libres de notre société. Il est l'œuvre d'une organisation criminelle.

Si vous étiez un franc-maçon athée...

La Presse n'a pas donné de vous l'image d'un franc-maçon athée. Si c'était le cas, je vous invite aussi à agir pour faire respecter les Valeurs de la Constitution fédérale. En effet, je vous rends attentif que Jacques Dubochet, le prix Nobel suisse de Chimie 2017 est un athée joyeux. Ce n'est pas parce qu'il n'existe rien pour lui après la mort qu'il n'a pas de Valeurs et qu'il n'agit pas pour faire respecter la Constitution fédérale. Comme je suis un scientifique, je vous invite à lire le document que j'ai rédigé pour le Procureur Fabien Gasser en prenant la démarche scientifique proposée par Jacques DUBOCHET « comprendre pour ne pas avoir peur » que vous trouverez sous le lien internet suivant :

http://www.swisstribune.org/doc/171013DE_FB.pdf

DE LA RÉPONSE DE WALTER THURNHERR EN VOTRE NOM

De la prise de position de l'avocat dissident face au Chrétien que vous êtes et de votre réponse

A mon souvenir, l'avocat dissident est athée, mais il a des Valeurs comme vous en avez aussi. C'est l'existence des enregistrements cachés que leur groupe possède, avec la violation du droit d'être entendu sur le rapport ROUILLER et le contenu du dossier qui l'ont immédiatement conduit à dire que j'avais à faire à une organisation criminelle et que les plus hautes Autorités du pays ne voulaient plus faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale.

En avril 2016, sans m'avoir apporté la preuve formelle de ce qu'il affirmait, il m'a immédiatement proposé de faire abattre un Conseiller fédéral pour forcer le Conseil fédéral à faire rétablir les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale.

Pour le physicien que je suis, il était important d'apporter la preuve formelle que les membres du Conseil fédéral ne voulaient plus faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale, avant d'admettre qu'il avait raison.

Les discussions que j'aie eues avec la Chamane en 2001 sont aussi toujours restées des énigmes sur le « Pourquoi de la Vie ». Je ne sais pas si cette Chamane est chrétienne. Cela m'étonnerait, mais en tous les cas, pour elle comme pour vous, après la mort il y a quelque chose et je ne peux pas l'ignorer.

Avec la réponse de WALTER THURNHERR faite en votre nom, les questions qu'elle m'a dit de poser aux dirigeants que je rencontrerais pour démasquer ceux qui ne veulent plus faire respecter les Valeurs de la Vie font maintenant sens pour vous. Je vous pose par conséquent ces questions comme je les déjà posées en 2016 à votre collègue¹ Simonetta Sommaruga, citation :

- 1) *Savez-vous pourquoi vous êtes né ?*
- 2) *Savez-vous quel est votre destin ?*
- 3) *Savez-vous pourquoi vous m'avez rencontré ?*
- 4) *Savez-vous que face à la mort, vous serez tout seul avec l'entière responsabilité des actes de votre Vie ?*

Face à la réponse de WALTER THURNHERR faite en votre nom :

Je vous rends particulièrement attentif à la question no 4 de la Chamane. Cette question rappelle à chaque citoyen que face à la mort, il sera seul avec l'entière responsabilité des actes de sa Vie.

Pour ma part cette question de la Chamane serait là pour rappeler à chaque citoyen que lors de sa mort, il ne pourra pas invoquer une responsabilité collective avec les membres d'une organisation criminelle pour justifier ses actes, s'il ne s'est pas battu pour faire respecter la dignité humaine et qu'il a été complice de crime organisé par lâcheté.

Je vous rends aussi attentif que pour les Chrétiens, la question de la Chamane fait aussi du sens. Si un Chrétien fait partie d'un groupe qui viole les droits humains, il a le devoir de défendre les Valeurs chrétiennes et de ne pas être complices des crimes de ce groupe.

Du contenu de la réponse de WALTER THURNHERR faite en votre nom :

Je vous rends attentif que WALTER THURNHERR répondant en votre nom dit que : «vous ne voulez pas faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale, mais les violer ! ».

De la réponse à l'avocat dissident que vous devriez faire si vous vouliez respecter vos Valeurs ?

Puisque vous êtes un Chrétien qui s'est engagé à respecter la Dignité humaine, je vous demande :

- a) « que vous aurait dit de faire JESUS s'il avait su que WALTER THURNHERR en votre nom affirmerait que vous ne vouliez pas respecter les droits humains, mais les violer » ?
- b) Qu'allez-vous faire maintenant en tant que Chrétien pour faire respecter vos Valeurs ? et quel est votre destin d'ancien Conseiller fédéral suite à la réponse de WALTER THURNHERR ?

¹ http://www.swisstribune.org/doc/161010DE_SS.pdf

Ce courrier étant public, j'apporte ici quelques précisions que vous connaissez pour les lecteurs

Des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale

Notre Nation s'est dotée d'une Constitution fédérale qui garantit des droits fondamentaux à tous les citoyens dont l'accès à des Tribunaux neutres et indépendants. C'est le droit suprême.

Tous les droits inférieurs, dont les lois d'applications, doivent obligatoirement respecter cette Constitution qui est le droit supérieur. En cas de conflit de droit, c'est la Constitution fédérale qui doit être appliquée.

C'est l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral qui doivent assurer que les citoyens ont accès à des Tribunaux neutres et indépendants.

De l'accès à des Tribunaux neutres et indépendants qui n'est pas remplie pour des crimes commis avec les relations qui lient les avocats aux Tribunaux

Les docteurs de la loi, comme au temps de Jésus, ne sont pas des Dieux. Ils ont mis en place des privilèges pour les professionnels de la loi qui réduisent le pouvoir des Tribunaux. Ces privilèges font que les Tribunaux ne sont ni neutres, ni indépendants pour juger des crimes commis par des avocats qui abusent de leurs privilèges. Le problème est l'absence d'indépendance des Tribunaux.

En 1995, Me Foetisch avait annoncé qu'il commettait des crimes en toute impunité grâce aux relations qui lient les avocats aux Tribunaux. En 2005, le traitement d'une demande d'enquête parlementaire l'a confirmé. En 2016, Me Christian BETTEX, avocat de l'Etat de Vaud, a même confirmé que les privilèges qui lient les avocats aux Tribunaux leur permettent avec une fausse dénonciation d'accuser faussement un citoyen pour le contraindre à faire de la procédure devant ces Tribunaux qui ne sont pas indépendants et pour le boycotter économiquement en lui faisant du chantage professionnel.

De la loi sur la responsabilité de la Confédération (article 146 de la Constitution fédérale)

Notre Nation a prévu dans la Constitution - *qui est le droit suprême* - un article pour réparer le dommage qui serait causé sans droit par ses organes.

Article 146 : « La Confédération répond des dommages causés sans droit par ses organes dans l'exercice de leurs fonctions »

Lorsque des professionnels de la loi accusent faussement un citoyen pour le forcer à faire de la procédure devant des Tribunaux qui ne sont ni neutres ni indépendants, selon les règles de la bonne foi, il s'agit bien d'un dommage causé sans droit. L'avocat dissident parle même d'organisation criminelle au vu de la gravité des faits dont il a pris connaissance.

En tous les cas, la condition d'accès à des Tribunaux neutres et indépendants n'étant pas remplie, les fonctionnaires ne peuvent pas invoquer des lois d'application, qui ne sont pas applicables et ne peuvent pas être valables si l'accès à des Tribunaux neutres et indépendants n'est pas garanti !

De ma demande en responsabilité de la Confédération suite au dommage causé avec l'absence d'accès à des Tribunaux neutres et indépendants

En 2017, j'ai déposé une demande en responsabilité de la Confédération suite à ce que le dommage a été créé par l'absence d'accès à des Tribunaux neutres et indépendants. Il a été établi que Me Foetisch n'aurait pas pu créer le dommage si les Tribunaux avaient été indépendants ! Voir lien :

http://www.swisstribune.org/doc/170620DE_DF.pdf

De votre réponse M. Burkhalter communiquée par M. WALTER THURNHERR

Pour me répondre et rejeter la demande, vous citez les lois d'applications qui ne sont pas applicables et pas valables suite à ce que je n'ai pas accès à des Tribunaux neutres et indépendants.

Vous concluez que je peux recourir devant un Tribunal qui n'est ni neutre, ni indépendant, alors que c'est justement le motif invoqué pour demander l'application de l'article 146 de la Constitution fédérale. Plus outrageux et de mauvaise foi est difficilement imaginable ! Voir lien :

http://www.swisstribune.org/doc/170922DF_DE.pdf

Conclusion

M. le Chrétien Burkhalter,

En tant qu'ancien chef de la diplomatie suisse, vous savez que le boycott économique est un des moyens utilisé par les membres des organisations criminelles et les chefs d'Etat pour réduire en esclavage des citoyens libres et violer leurs droits fondamentaux en les privant de moyens économiques pour vivre.

La semaine passée, les réseaux sociaux ont permis de briser la loi du SILENCE sur l'affaire WEINSTEIN, il est apparu que depuis des années, les actrices n'osaient pas porter plainte suite à ce qu'un refus de leur part - d'être réduite en esclave sexuel - les exposait à être boycotté professionnellement et à perdre leur travail.

Marion COTTILLARD a bien résumé le cas en qualifiant Harvey WEINSTEIN de « Prédateur » et non de « Violeur » en disant citation : « Le pouvoir ne donne pas le droit de commettre des crimes ».

Si aujourd'hui, je vous ai écrit, c'est qu'en avril 2016, j'ai été choqué lorsque l'avocat dissident a mis en cause l'intégrité des membres du Conseil fédéral en les rendant responsable du boycott économique organisé par les Confréries d'avocats avec les Tribunaux à mon égard. Il était catégorique et il a remarqué que j'avais de la peine à le croire. Il fallait que je le vérifie par moi-même. La réponse de WALTER THURNHERR en votre nom confirme les propos de l'avocat dissident, mais elle ne peut pas être celle d'un Chrétien, d'où ma question :

Etes-vous Chrétien ou un fils de Satan ?

De manière toute simple, je dirais :

- 1) Si demain vos enfants se font faussement accuser par des membres de l'OAV pour les forcer à faire de la procédure devant Tribunaux qui ne sont ni neutres ni indépendants...
- 2) S'il leur est impossible de pouvoir démentir la fausseté de l'accusation suite aux relations qui lient les membres de l'OAV aux Tribunaux ...
- 3) Si cette accusation sert à couvrir des crimes commis par des avocats qui les accusent du crime qu'ils ont fait en empêchant un témoin de témoigner...
- 4) Si cette accusation sert à faire du chantage professionnel à vos enfants pour les boycotter économiquement et s'il existe des témoins et des enregistrements qui montrent le boycottage économique avec de la calomnie publique pour les détruire professionnellement ...

... alors ma question est : « Que vous dirait Jésus de faire pour que vos enfants n'aient pas leur Vie détruite ou que feriez-vous en étant un Chrétien ? »

En 2001, la Chamane² m'a demandé si je savais pourquoi j'avais rencontré Foetisch et elle m'a dit que serais amené à rencontrer des dirigeants auquel je devrais poser les 5 questions ci-dessus.

Aujourd'hui, je suis persuadé que ces questions vous étaient en tout cas destinées. Je suis persuadé que votre destin futur et celui de votre famille y est lié. Je vous transmets la responsabilité d'y apporter des réponses avec l'énergie que vous mettriez pour sauver vos enfants s'ils tombaient dans un puit.

Veillez agréer, le Conseiller fédéral sortant, mes salutations cordiales,


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/171024DE_DB.pdf

Copie : A tous les membres du Conseil fédéral

² http://www.swisstribune.org/doc/161003DE_IG.pdf